

# Comptes rendus des séances 2009 du CES

## > Séance du 3 novembre 2009

### *Informations sur les mesures d'aides à l'école obligatoire*

Trois types d'appui sont proposés, sur le temps scolaire, aux enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage:

1. **le soutien pédagogique**, soit externalisé (en petits groupes ou en bilatéral), soit à l'intérieur de la classe;
2. **l'éducation par le mouvement**, à l'intention d'enfants peu à l'aise avec leur corps ou éprouvant des difficultés à "vivre" avec d'autres (à ne pas confondre avec les problèmes de psychomotricité);
3. **les cours de langues** (cf. français) pour les enfants étrangers nouvellement arrivés.

Ces différentes aides se distinguent de "**l'appui**" proprement dit proposé dans certaines classes. Celui-ci a été conçu à l'origine pour juguler les problèmes d'effectifs. Cela signifie que toute classe de plus de 23 élèves est dédoublée durant certaines périodes de la semaine; qu'un deuxième enseignant dispense des leçons à une moitié de la classe. Idéalement, cet appui est proposé à raison de deux périodes durant cinq matinées de la semaine.

Dans le Commune de Val-de-Travers, où existent de nombreuses classes à degrés multiples, cet appui est souvent offert en deçà de 23 élèves (ex. aux Bayards, à St-Sulpice ou à Buttes).

\* \* \* \*

## > Séance du 17 décembre 2009

Nous avons fait part au Conseil de certaines remarques transmises par des parents. Les réponses suivantes nous ont été données:

- **Sécurité aux abords du collège de Couvet:** le Dicastère, en lien avec le Conseil communal, entend s'atteler à cette problématique pour l'ensemble des villages. Il est vrai que la sécurité aux alentours du collège primaire de Couvet est particulièrement préoccupante. Il faut noter que ce sont parfois les parents eux-mêmes qui sont source de danger en amenant leurs enfants à l'école.
- **Transports pour la patinoire:** l'organisation par la Commune de transports en bus pour la patinoire n'est pas prévue, au vu des contraintes budgétaires. Il s'agira dès lors de continuer à collaborer avec les parents. Dans des cas très précis seulement, des transports pourront être occasionnellement utilisés.

Une enseignante rappelle combien de nombreuses activités scolaires ne seraient tout simplement pas possibles sans l'aide des parents.

### *Ecole enfantine et HarmoS*

La prochaine rentrée scolaire sera une année d'incitation pour l'école enfantine de Val-de-Travers: tout en étant encore facultative, son indice horaire passera à 11 périodes durant le premier semestre; à 16 durant le second.

Dès la rentrée 2011-2012, l'école enfantine deviendra obligatoire dès quatre ans, conséquence de la mise en oeuvre de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS).

### *Communications diverses*

- Un nouveau camp de rattrapage scolaire sera organisé durant la première semaine des vacances de Pâques (6-9.4.10);
- 293 élèves et 7 enseignant-e-s ont été vaccinés contre la grippe A;
- Un règlement d'école est en cours de préparation;

Des panneaux de signalisation de l'Ecole JJR seront prochainement installés devant chaque collège.

\* \* \* \*